



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARVEYRES
DU 27 JUILLET 2020

Nombre de conseillers	19	Date de convocation	21/07/2020
En exercice	19	Date de la séance	27/07/2020
Présents		Heure de la séance	19H00
Votants		Lieu de la séance	Salle des Fêtes du Port du Noyer
Quorum	10	Président de séance	Bernard GUILHEM

MEMBRES DU CONSEIL	FONCTIONS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
GUILHEM Bernard	MAIRE	X		
AVRILLAUD Cédric	ADJOINT	X		
COULLAUD Angélique	ADJOINT	X		
DONIS Nicolas	ADJOINT		X	AVRILLAUD Cédric
DOS SANTOS Catherine	ADJOINT	X		
WALTON Samuel	ADJOINT	X		
LAFON Daniel	CONSEILLER DELEGUE	X		
GAILLARD Isabelle				
REGOURD Emmanuel	CONSEILLER DELEGUE	X		
BOITEL Cécile		X		
BELLOT Julie	CONSEILLER DELEGUE	X		
MARRAS Rodolphe	CONSEILLER DELEGUE	X		
PEREZ Benoît				
SAVARY Cynthia		X		
EHLINGER Nausicaa		X		
PERON Jean			X	MEYRAN Myriam
DESVIGNES Jacky			X	SAGE Marie-Hélène
SAGE Marie-Hélène		X		
MEYRAN Myriam		X		

SECRETAIRE DE SEANCE	BELLOT Julie
----------------------	--------------

ORDRE DU JOUR

- N° 2020/41-2707- Délibération portant sur le compte Administratif 2019 de la Commune
- N° 2020/42-2707- Délibération portant sur le compte de gestion 2019 – COMMUNE
- N° 2020/43-2707- Délibération portant sur l'affectation de résultats 2019 – Commune
- N° 2020/44-2707- Délibération portant sur les investissements 2020
- N° 2020/45-2707- Délibération portant sur le budget 2020
- N° 2020/46-2707- Délibération pour la formation des élus municipaux et fixation
- N° 2020/47-2707- Délibération pour la prise en charge des frais de déplacement et de restauration des bénévoles de la Bibliothèque BADIE lors des formations
- N° 2020/48-2707 – Election des délégués dans les organismes extérieurs
- N° 2020/49-2707 – Délibération portant sur le recours au contrat d'apprentissage
- N° 2020/50-2707 – Délibération portant sur la convention de construction d'un carrefour franchissable dans l'emprise des routes départementales n° 2089 et 18^E4
- N° 2020/51-2707 – Délibération portant sur les délégations consenties
- Questions diverses

En préambule des délibérations budgétaires, monsieur Cédric AVRILLAUD apporte des précisions sur le mode d'emploi des comptes de la commune et sur le détail du compte administratif 2019.

Il rappelle qu'habituellement le budget doit être voté au plus tard le 15 avril de l'année N. En raison de la crise sanitaire, du report de l'installation des conseils municipaux, cette année il doit être voté au plus tard le 31 juillet 2020.

Monsieur le Maire est l'ordonnateur des dépenses et des recettes communales. Le Comptable du Trésor Public contrôle toutes les étapes financières, du vote du budget aux consommations des crédits. Il alerte dès qu'il y a un dysfonctionnement.

Au cours de l'année civile, le Conseil Municipal peut être amené à voter une décision modificative. Il s'agit de prendre une délibération pour ajuster les crédits de dépenses et de recettes. Souvent, les crédits sont rééquilibrés entre la section de fonctionnement et d'investissement et liés aux événements, aux imprévus, aux demandes du Trésor Public. Cela change rarement le montant global du budget voté.

N° 2020/41-2707- DELIBERATION PORTANT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE

Monsieur AVRILLAUD indique que chaque année un chapitre est abondé et n'est pas consommé. Il s'agit de celui des dépenses imprévues (022).

Le programme des dépenses de fonctionnement a été respecté. La charge conséquente reste la charge du personnel en raison du nombre important d'agents titulaires en congé longue maladie ou maladie professionnelle.

Le programme d'investissement 2019 n'a pas été réalisé en totalité. L'opération Aménagement Bourg a pris du retard.

En cours d'année 2019, la Communauté d'Agglomération du Libournais, dans le cadre de la compétence Enfance-Jeunesse, a enfin repris le transfert des emprunts lié au transfert de l'accueil de loisirs d'Arveyres dans l'actif communautaire. Le transfert effectif a eu lieu au 1^{er} janvier 2017.

Les atténuations de charges comprennent les remboursements des salaires par l'assurance du personnel et la CALI. Des agents communaux sont mis à disposition de la CALI pour l'encadrement des accueils de loisirs et la gestion des locaux.

Les recettes d'investissement ont été minorées au budget 2019 mais ont été perçues de façon conséquente. Parfois les produits d'Etat sont perçus avec un cumul sur deux années.

Les droits de mutation sont importants. Les ventes immobilières sont nombreuses sur la commune.

Monsieur AVRILLAUD présente ses remerciements aux agents et élus qui s'évertuent toute l'année à surveiller la comptabilité communale et à faire établir nombre de devis pour réduire les dépenses.

Monsieur Daniel LAFON donne la parole aux membres du conseil municipal présents pour toute question avant le vote des délibérations budgétaires.

Pas de questions.

Monsieur Daniel LAFON, doyen d'âge de l'assemblée, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la présentation du compte administratif 2019 de la commune.

Section de fonctionnement :

Solde : + 492 786.78 €

Dépenses : 1 222 547.39 €

Recettes : 1 715 334.17 €

011 Charges à caractère général	348 797.53	013 Atténuation des charges	103 074.32
012 Charges du personnel	748 267.47	70 Produits des services	161 477.70
014 Atténuation de produits	52.00	73 Impôts et taxes	1 006 108.50
65 Autres charges gestion courante	113 654.18	74 Dotations et participations	269 179.04
66 Charges financières	8 527.45	75 Autres produits gestion courante	71 660.79
67 Charges Exceptionnelles	140.76	76 Produits financiers	58.53
		77 Produits exceptionnels	8 812.91
		002 Excédent 2018 reporté	94 962.38
68 dotations aux amortissements	3 108.00		

Section d'investissement :

Solde : - 4 831.49€

Dépenses : 1 020 249.88 €

Recettes : 1 015 418.39 €

OPERATIONS REELLES		OPERATIONS REELLES	
10 Dotations, fonds divers et réserves	12 091.05	10 Dotations	73 639.22
16 Rembours. Emprunt	62 153.41	13 Subventions	101 901.64
20 Immobilisations incorporelles	31 080.06	27 Autres immobilisations financières	97 686.00
204 Subventions d'équipement versées	2 101.00	28 Amortissements	3 108.00
21 Immobilisations corporelles	406 078.53	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	738 104.29
27 Autres immobilisations financières	29 162.00		
001 Déficit reporté 2018	476 604.59		
OPERATIONS D'ORDRE		OPERATIONS D'ORDRE	
045 opération pour compte de tiers	979.24	045 opération pour compte de tiers	979.24
		040 transfert entre sections	3 108.00

Reste à Réaliser 2019: Dépenses = 516 780.00 € Recettes = 77 345.00 €

Monsieur le Maire quitte l'assemblée.

DECISION

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal:

- donne acte de la présentation du compte administratif à la clôture de l'exercice 2019 lequel se résume comme indiqué ci-dessus ;
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : **0 CONTRE** **0 ABSTENTION** **16 POUR**

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée.

N° 2020/42-2707- DELIBERATION PORTANT SUR LE COMPTE DE GESTION 2019 – COMMUNE

Monsieur Daniel LAFON, doyen d'âge de l'assemblée, présente le compte de gestion 2019 de la commune.

Monsieur Daniel LAFON demande au conseil municipal de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion établis par la Trésorerie et les comptes administratifs établis par la commune et de donner quitus au compte de gestion établi par monsieur le Comptable du Trésor Public.

	Résultats de clôture 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultats 2019	Résultats de clôture 2019
Investissement	- 476 604.59	0.00	471 773.10	- 4 831.49
fonctionnement	833 277.06	738 104.29	397 824.40	492 997.17
total	356 672.47	738 104.29	869 597.50	488 165.68

DECISION

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal approuve sans observation ni réserve ledit compte de gestion.

N° 2020/43-2707- DELIBERATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DE RESULTATS 2019 – COMMUNE

Monsieur Cédric AVRILLAUD, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente l'affectation du résultat 2019.

Résultat de fonctionnement N-1	
A / Résultat de l'exercice	+ 397 824.40
précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
B / Résultats antérieurs reportés	+ 94 962.38
ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 210.39
à la demande du Trésor Public	
C/ Résultat à affecter	+ 492 997.17
= A + B (hors restes à réaliser)	
D/ Solde d'exécution d'investissement de l'exercice	+ 471 773.10
E/ Solde d'exécution d'investissement N-1	- 476 604.59
(précédé de + ou -)	
F/ Résultat de clôture	- 4 831.49
<i>G/ Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</i>	<i>- 439 435.00</i>
Besoin de financement = F + G	- 444 266.49
total 1068	444 266.49
Résultat de fonctionnement à reporter (002)	+ 48 730.68
Résultat d'investissement à reporter (001)	- 4 831.49

DECISION

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat 2019 de la Commune.

VOTE : **0 CONTRE** **0 ABSTENTION** **17 POUR**

N° 2020/44-2707 - DÉLIBÉRATION PORTANT SUR PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2020

Monsieur Cédric Avrillaud présente les projets d'investissements 2020 tel qu'ils ont été définis lors de la commission des finances du 7 juillet et les demandes complémentaires des adjoints au maire.

Il précise que ce budget est surtout une suite des opérations souhaitées par le précédent conseil municipal. Une grande partie des investissements 2019 ont été reportés dans les restes à réaliser.

Cette année budgétaire est tronquée puisque la crise sanitaire a stoppé les activités économiques.

En fin d'année 2020, les élus devront entrer en discussion pour préparer le budget 2020. Autour du 15 janvier 2021, une commission des finances se réunira avec tous les élus volontaires pour développer le programme d'investissement 2021.

Il rappelle que le contrôle des dépenses de fonctionnement permet de poursuivre les investissements sans appel à crédits supplémentaires.

DEPENSES	restes à réaliser 2019	PREVISIONS 2020	TOTAL PREVISIONS 2020
création liaison Lemeland/allée des jardins et pose de portiques	20 000,00		20 000,00 et
étude pluviales route de Fonsegedé		6 594,00	6 594,00
acquisition panneaux signalisation routière		850,00	850,00
borne électrique rue de peytot		20 000,00	20 000,00
trx rond point CAB	269 517,25	198 462,38	467 979,63
maitrise d'œuvre giratoire CAB		20 000,00	20 000,00
coordonnateur SPS		4 998,00	4 998,00
genie civil giratoire SDEEG	20 041,00		20 041,00
études détection CAB	18 441,75	5 880,00	24 321,75
étude trafic préalable giratoire		1 608,00	1 608,00
cloture parcelle attenante au rond point		10 000,00	10 000,00
étude préalable giratoire RD2089 Port du Noyer	10 000,00		10 000,00
frais notaire garage E646		1 700,00	1 700,00
mise aux normes minuterie Cloches Eglise		1 906,80	1 906,80
étude cristallisation Commanderie		5 062,51	5 062,51
avant projet hors d'eau hors d'air Commanderie		5 556,00	5 556,00
debroussailleuse + tondeuse		10 000,00	10 000,00
parking rue de Peytot		8 368,80	8 368,80
refection canalisation entre 2 clapets	1 992,00		1 992,00
programme voirie 2020		113 412,00	113 412,00
maitrise d'œuvre voiries		8 500,00	8 500,00
mise aux normes buse chemin de la pallus	5 136,00		5 136,00
mise aux normes réseau pluvial rue du Moulin de la Mer	8 292,00		8 292,00
busage pluviales chemin de tiremerle	9 160,80		9 160,80
reprise accotement suite à effondrement berges C9	9 948,00		9 948,00
éclairage public face à Tabac Presse		548,00	548,00
eclairage public rue des pêcheurs		1 643,00	1 643,00
achat modulaire		141 000,00	141 000,00
rehabilitation ateliers municipaux place Coquilleau	70 400,00	74 274,31	144 674,31

DEPENSES	restes à réaliser 2019	PREVISIONS 2020	TOTAL PREVISIONS 2020
AD'AP - maitrise d'œuvre et travaux sanitaires salles des fêtes du port du Noyer			
installation mitigeur PMR		1 391,00	1 391,00
carrelage	229,64		229,64
plâtrerie	810,00		810,00
plomberie	1 677,22		1 677,22
menuiserie	4 903,55		4 903,55
électricité	378,30		378,30
maitrise d'œuvre	5 143,04		5 143,04
peinture	1 657,26		1 657,26
acquisition mobilier école élémentaire +TBI + ordinateur		13 000,00	13 000,00
mise aux normes volet roulant 15 rue de Peytot		880,00	880,00
mise aux normes électriques et installation éclairage garage mis à dispo ASPA		1 930,00	1 930,00
mise aux normes radiateur restaurant scolaire		2 880,60	2 880,60
travaux zinguerie et avant toit salle des fêtes du bourg	5 795,48		5 795,48
installation cumulus cuisine école élémentaire		814,80	814,80
mise aux normes prises cuisine scolaire		1 410,00	1 410,00
mise aux normes éclairage accueil et comptabilité Mairie		1 150,00	1 150,00
garde-corps rampe classe 10 école élémentaire	1 080,00		1 080,00
étude révision PLU	38 000,00		38 000,00
acquisition mobilier restauration maternelle		4 121,53	4 121,53
portail évacuation PPMS école maternelle		1 825,20	1 825,20
logiciel cimetièrre		6 000,00	6 000,00
remorque souffleur de feuilles		1 000,00	1 000,00
mise aux normes container carburant		3 000,00	3 000,00
seche linge à condensation		1 000,00	1 000,00
mise aux normes portes et vasistas école élémentaire		5 000,00	5 000,00
TRAVAUX PERIL IMMINENT		18 000,00	18 000,00

Les grandes opérations sont l'aménagement bourg, la révision du Plan Local d'Urbanisme, l'agrandissement des écoles du fait de la hausse des effectifs, la rehabilitation de l'ancien atelier municipal place Coquilleau et la mise en oeuvre de la borne électrique à grand debit pour les véhicules.

L'embellissement de la commune contribue au mieux vivre à Arveyres.

Le financement de ces investissements et des emprunts en cours sera assuré par les produits suivants :

RECETTES	TOTAL PREVISIONS 2020
FCTVA	60 000,00
taxe aménagement	40 000,00
affectation résultat	444 266,49
rond-point 2089 - subv. Conseil Départemental(partie)	52 376,53
solde étude protection des berges - subv. Conseil Départemental	5 482,00
Certinergy - remplacement menuiseries mairie	12 833,00
solde mise aux normes Ad'ap sanitaires école élémentaire	1 230,01
classe modulaire - subv. Conseil Départemental	10 000,00
DETR classe modulaire	32 000,00
FDAEC 2020 - Conseil Départemental	18 432,00
meublier et informatisation nouvelle classe - subv. Conseil Départemental	4 000,00
amortissements bâtiments et installations	3 109,00
virement à la section d'investissement	147 147,08
emprunt à contracter	420 000,00
TRAVAUX PERIL IMMINENT	18 000,00

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution le programme d'investissement 2020 tel qu'il est mentionné ci-dessus ;
- indique que les crédits seront ouverts au budget 2020 ;
- autorise monsieur le Maire à mettre en concurrence les entreprises selon le codes des Marchés Publics et la procédure adaptée ;
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la réalisation de ces investissements après recherche de subventions.

VOTE :

0 CONTRE

4 ABSTENTION

13 POUR

N° 2020/45-2707 - DELIBERATION PORTANT SUR LE BUDGET 2020

Monsieur le Maire présente le budget COMMUNE 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 556 611.00 €

Recettes : 1 556 611.00 €

<u>Opérations réelles</u>	PREVISIONS 2020	<u>Opérations réelles</u>	PREVISIONS 2020
011 Charges à caractère général	381 240.00	013 Atténuation des charges	121 000.00
012 Charges du personnel	780 000.00	70 Produits des services	96 700.00
014 Autres charges de gestion courante	100.00	73 Impôts et taxes	961 900.00
65 Autres charges gestion courante	136 215.00	74 Dotations, subventions et participations	259 120.00
66 Charges financières	6 400.00	75 Autres produits gestion courante	67 000.00
67 Charges exceptionnelles	2 400.00	76 Produits financiers	50.00
		77 Produits exceptionnels	2 110.00
022 Dépenses imprévues	100 000.00	002 Excédent	48 731.00

<u>Opérations d'ordre</u>	PREVISIONS 2020	<u>Opérations d'ordre</u>	PREVISIONS 2020
023 Virement section investissement	147 147.00		
68 dotation aux amortissements	3 109.00		

Section d'investissement :

Dépenses : 1 266 884.00 €

Recettes : 1 266 884.00 €

<u>Opérations réelles</u>	PREVISIONS 2020	<u>Opérations réelles</u>	PREVISIONS 2020
16 Rembours. Emprunt	43 500.00	10 Dotations	100 000.00
20 Immo. corporelles	56 710.00	13 Subventions	57 017.00
204 subv. Equipement versées	2 191.00	16 emprunts et dépôts cautionnement	420 000.00
21 Immo. corporelles	409 894.00		
23 Immobilisations en cours	214 978.00	1068 Affectation du résultat	444 268.00

N° 2020/47-2707- DELIBERATION POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE RESTAURATION DES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE BADIE LORS DES FORMATIONS

Madame Angélique Couillaud explique que la bibliothèque municipale est organisée et gérée par des bénévoles qui doivent être formés.

La bibliothèque de prêt départemental organise les formations utiles. Elles sont offertes par le département.

Néanmoins, il reste à la charge des bénévoles, les frais de déplacement et de restauration. Les formations se déroulant à Saint Médard en Jalles.

Madame Angélique Couillaud propose que soient pris en charge les frais de la restauration méridienne sur présentation des justificatifs de dépenses.

DECISION

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve la prise en charge des de la restauration méridienne des bénévoles de la bibliothèque BADIE lors des formations organisées par la Bibliothèque de prêt départemental.
- La prise en charge de la formation des bénévoles se fera selon les principes suivants :
 - dépôt préalable aux stages de la demande d'inscription précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville – l'inscription sera faite par la collectivité ;
 - Le remboursement des frais de la restauration méridienne se fera sur présentation des justificatifs de dépenses plafonnées à 20 euros par repas.
- Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

VOTE : **0 CONTRE** **0 ABSTENTION** **17 POUR**

N° 2020/48-2707 – DELIBERATION PORTANT SUR L'ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune d'Arveyres est adhérente à différents syndicats intercommunaux et organismes extérieurs, il convient de procéder à la désignation de délégués titulaires et suppléants :

- **Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire qui représentera la commune d'Arveyres auprès du syndicat mixte eaux et rivières de l'entre-2-mers .

Après avoir voté, le conseil municipal **désigne** :

- *délégué titulaire* :

Samuel WALTON domicilié La Maison Neuve à ARVEYRES.

- **Commission Intercommunale des Impôts directs - CALI**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire qui représentera la commune d'Arveyres sur la liste de la commission des impôts directs de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Après avoir voté, le conseil municipal **désigne** :

- *délégué titulaire* :

Cédric AVRILLAUD domicilié 1 lieudit Chaussemelle à ARVEYRES.

- **Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui représentera la commune d'Arveyres à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Après avoir voté, le conseil municipal **désigne** :

- *délégué titulaire* :

Cédric AVRILLAUD domicilié 1 lieudit Chaussemelle à ARVEYRES.

- *délégué suppléant* :

Cynthia SAVARY domiciliée 1 bis route du port à ARVEYRES.

- **GIRONDE RESSOURCES**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui représentera la commune d'Arveyres à l'assemblée générale de Gironde Ressources.

Après avoir voté, le conseil municipal **désigne** :

- *délégué titulaire* :

Cédric AVRILLAUD domicilié 1 lieudit Chaussemelle à ARVEYRES.

- *délégué suppléant* :

Emmanuel REGOURD domicilié 15 Chemin des Landes à ARVEYRES.

VOTE : 0 CONTRE 0 ABSTENTION 17 POUR

N° 2020/49-2707 – DELIBERATION PORTANT SUR LE RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire expose qu'un de nos animateurs contractuels de droit public a sollicité la possibilité de se former et d'acquérir un diplôme qualifiant d'animation et de direction d'un accueil de loisirs.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code du Travail,

En comparant avec le coût pratiqué dans des communes de la même strate de population, il est constaté une redevance très élevée sur la commune d'Arveyres.

- Le SIVU du Chenil du Libournais s'est réuni en juillet 2020. La représentante de la commune d'Arveyres n'a pu s'y rendre. Un compte-rendu sera transmis aux élus locaux.

Séance levée à 20h20.